

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

Le directeur des Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Henri JULLIEN, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, le 20 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hugues ROUX, chef du service des Fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gérard CHARPENTIER, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SFIPRP, dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2012

Jean-Luc VATIN